



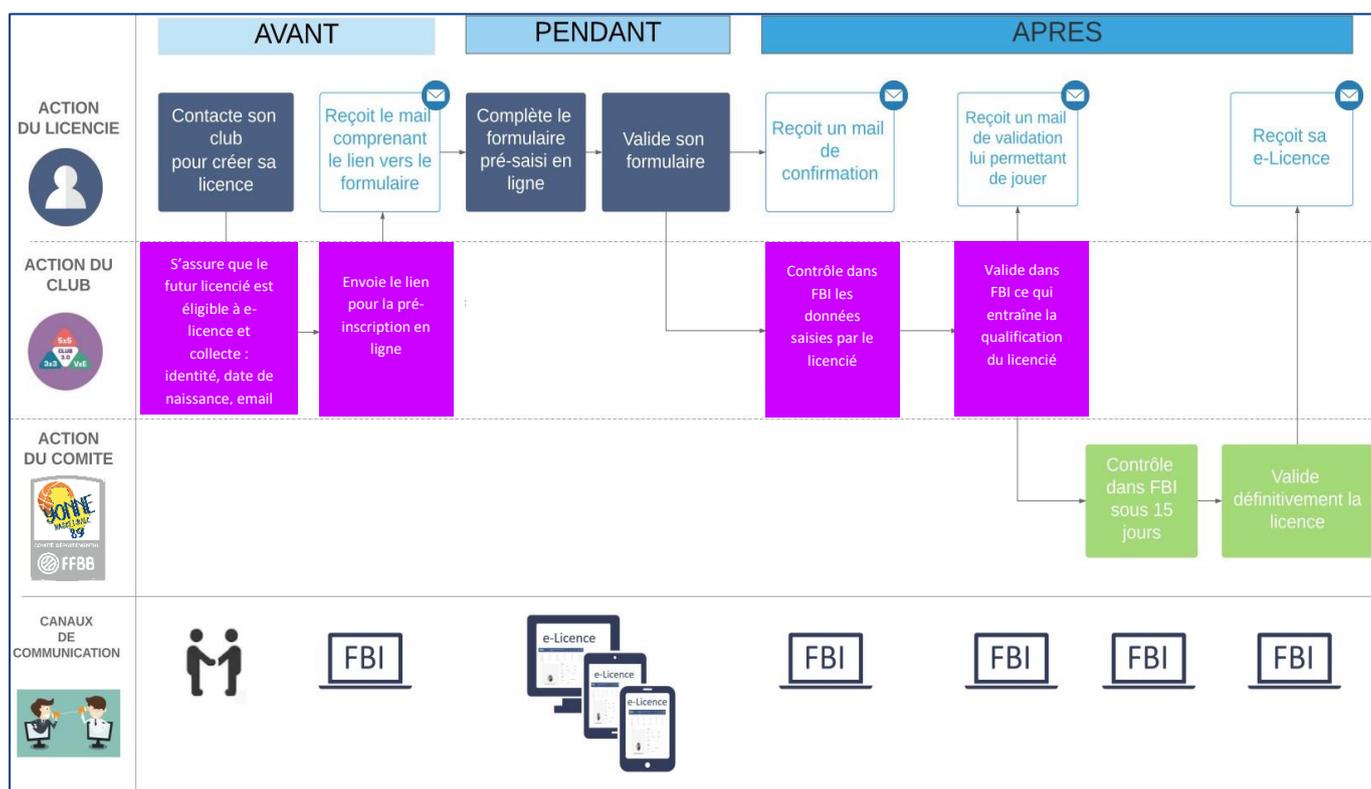
CRÉER UNE LICENCE

Pour la saison 2020/2021, la FFBB a mis en place la dématérialisation des affiliations et des licences. Ce focus est spécialement dédié à la « Création de licence »

Auparavant, les licenciés remplissaient un imprimé de licence et cochaient « Création ». Le club collectait divers documents utiles à la création de la licence sur FBI puis transmission au Comité.

Avec la dématérialisation des licences, pour une licence simple, vous pourrez préinscrire votre adhérent sur FBI et le laisser saisir sa licence sur e-licence.

VUE D'ENSEMBLE DE LA PROCÉDURE



Pour une création de licence, **trois acteurs** vont intervenir :

- **le club** en charge de la préinscription du nouvel adhérent sur FBI puis de la validation de la licence,
- **le nouvel adhérent** chargé de présaisir sa licence sur e-licence en téléversant les pièces justificatives demandées,
- **le comité** chargé de vérifier la régularité de la qualification.

Deux canaux de communication vont être utilisés :

- **FBI** par le club et le Comité,
- **e-licence** par le licencié.

LES ÉTAPES D'UNE CRÉATION DE LICENCE

▪ 1^{er} contact entre le club et le nouveau licencié

Un premier contact sera établi avec le **futur adhérent** afin d'envisager la création de sa licence.

Plusieurs questions fondamentales devront lui être posées pour déterminer s'il est bien éligible à la procédure dématérialisée :

- ✓ avez-vous été licencié la saison précédente (ou une saison antérieure) à l'étranger ?
- ✓ êtes-vous ressortissant d'un pays ne faisant pas partie de la zone EEE ?
- ✓ si vous disposez d'une licence de couleur Jaune ou Orange, souhaitez-vous évoluer en compétition nationale ou pré-nationale ?

Si toutes les réponses sont négatives, alors le futur adhérent est éligible au **processus dématérialisé sur e-licence**.
Si au moins une des réponses est positive, vous devrez procéder à une **demande de licence en format papier**.

Une fois l'éligibilité à la procédure dématérialisée vérifiée, vous devrez, a minima, collecter les informations suivantes :

- son nom et prénom,
- sa date de naissance,
- son adresse mail,
- un justificatif d'identité (s'il est majeur).

Vous pourrez transmettre, au futur adhérent, tous les documents utiles à la création de sa licence (certificat médical et attestation Covid-19, demande de surclassement par un médecin de famille, ...).

▪ saisie de la préinscription sur FBI

Comme présenté dans le focus n°9, vous devrez saisir la **préinscription** de votre futur adhérent **sur FBI**.

▪ envoi du lien pour e-licence

FBI enverra directement au **futur adhérent** un lien pour se connecter à e-licence.

▪ saisie de la licence sur e-licence

Le **futur adhérent** se connectera sur **e-licence** pour procéder à son inscription en joignant tous les documents demandés (certificat médical, pièce d'identité s'il est majeur, etc.)

Il devra téléverser sur e-licence les documents suivants :

- une photo d'identité,
- un certificat médical postérieur au 28/05/2020 (s'il souhaite être joueur, technicien ou arbitre),
- un certificat médical d'aptitude au surclassement rempli par son médecin de famille (si nécessaire),
- un justificatif d'identité/nationalité s'il est majeur.

Pour plus de détails, cf. focus n°13 – saisir sa licence sur e-licence.

▪ suivi de la saisie sur e-licence

Comme présenté dans le focus n°9, vous pourrez suivre la saisie de la préinscription sur **e-licence**.

Vous ne pourrez passer à l'étape suivante de contrôle que lorsque le statut de la préinscription mentionnera « en attente de validation groupement sportif ».

Pour rappel, si le statut précise « en attente de saisie adhérent », cela signifie que le futur adhérent ne s'est pas encore rendu sur e-licence. Si le statut indique « en cours de saisie », le futur adhérent a commencé la saisie et l'ajout des pièces justificatives, sans avoir terminé.

- **contrôle de la licence**

Le **club** contrôlera sur **FBI** sur les informations saisies par le futur adhérent sur e-licence, la validité et lisibilité des pièces justificatives.

Si des informations semblent erronées ou des documents de mauvaise qualité, le club en avertira le futur adhérent et lui enverra un nouveau lien pour se préinscrire.

- **validation de la licence**

Si la saisie des informations et l'ajout des pièces justificatives sont corrects, le **club** pourra alors, dans **FBI**, valider la licence de son nouvel adhérent.

Le licencié sera alors informé de la validation de sa licence par le club via un mail automatiquement généré par FBI.

- **contrôle de la licence**

Dans un délai de 15 jours, le **Comité** contrôlera la régularité de la qualification sur **FBI**.

Si la qualification est régulière et validée par le Comité, le licencié recevra par mail sa e-licence.

- **suivi de la validation de la licence**

Pour vérifier la validation de la licence par le Comité, le club peut consulter FBI/ Gestion des préinscriptions.

Si le statut « Licence générée » apparaît, la qualification de votre licencié est alors définitive.

Si le futur adhérent n'a pas d'adresse mail, vous devrez procéder à sa création de licence **en format papier** avec saisie sur FBI et transmission des documents numérisés au Comité.

Les documents à transmettre sont précisés dans le focus n°8 « Offre de licence – précisions utiles ».

Pour toute demande d'information complémentaire, n'hésitez pas à contacter vos deux référentes licences :

Sylvie VALTAT ✉ sylvie.valtat@orange.fr ☎ 06.18.16.51.40

Delphine PLAT ✉ dplat89@yahoo.fr ☎ 06.11.05.74.12